

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°26.DST.656

Objet : Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement – Chemin de la Loubière – CIRCET pour ORANGE – 30 jours compris entre le 20 juillet 2026 et le 20 août 2026 inclus.

Le Maire de la commune de Pertuis (Vaucluse),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la délibération modificative n°22.DST.216 du 29 juin 2022 de la délibération n°19.DST.147 du 04/06/2019 approuvant le règlement général de voirie sur le territoire communal et réglementant l'occupation du domaine public, consultable sur le site internet de la Ville,

VU le manuel du Chef de Chantier d'OPPBTP sur la « Signalisation Temporaire »,

VU la délibération 26.DGS.097 du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération 26.DGS.099 du 28 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints,

VU l'arrêté 26.DST.520 du 27 mai 2026 qui abroge et remplace l'arrêté n° 26.DGS.440 du 30/04/2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Patrice CHASSAGNE en matière de travaux, cadre de vie, domaine public, bâtiments municipaux, énergie, parc automobile et établissements recevant du public,

VU la délibération modificative n°26.DST.051 du 16 février 2026 modifiant la délibération n°25.DFCP.419 du 18/12/2025, fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2026,

VU la requête reçue le 30 juin 2026 par laquelle l'entreprise CIRCET - 1802 avenue Paul Jullien – 13100 LE THOLONET – SIRET N°390 072 551 00455, doit effectuer des travaux de plantation de 5 poteaux Orange /FT route de la Loubière pour le compte de la SA ORANGE et conformément aux plans joints,

CONSIDÉRANT la demande et l'accord de la SA ORANGE – adresse du siège : 111 quai du Président Roosevelt – 92130 ISSY LES MOULINEAUX – SIRET N°380 129 866 R.C.S. NANTERRE, le règlement du droit de base pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de CIRCET lui sera attribué.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles afin que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions et d'éviter tout incident sur la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront réglementés **pendant une durée de 30 jours entre le 20 juillet 2026 et le 20 août 2026 de 08h00 à 18h00 sur la voie suivante :**

• **Chemin de la Loubière**

ARTICLE 2 : Durant cette période, sur la voie citée à l'ARTICLE 1, selon les besoins du chantier :



⇒ **L'installation du chantier ne neutralisera qu'une seule voie de circulation**

⇒ **La circulation ne sera jamais interdite**

- **la circulation sera réglementée**
- **la circulation des véhicules se fera par alternance sur une seule voie et sera commandée à l'aide de piquets K10 ou de feux tricolores**
- **la chaussée sera rétrécie**
- **la vitesse sera ramenée à 30 km/h**
- **tout dépassement sera interdit**
- **le stationnement sera interdit au droit de la zone concernée par les travaux**
- **l'accès aux entrées et sorties des riverains devra être maintenu libre**
- **une déviation sera prévue pour les piétons en amont et en aval du chantier par l'entreprise CIRCET**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier par les soins de l'entreprise CIRCET.

ARTICLE 4 : L'acquittement des droits de voirie d'un montant de **93,00 €** sera à régler DIRECTEMENT au Trésor Public par l'entreprise ORANGE, sur présentation de l'avis des sommes à payer, qui lui sera envoyé par la Trésorerie Générale de Pertuis. Tout retard de paiement entraînera l'application de frais de recouvrement complémentaires.

ARTICLE 5 : Durant cette période, sur la voie citée à l'ARTICLE 1, le cheminement des piétons sera assuré par une signalisation conforme aux normes NF indiquant "piétons", qui sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de l'entreprise.

ARTICLE 6 : Durant la même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans la voie citée à l'ARTICLE 1, au droit de la zone concernée par ces travaux. Tout véhicule se trouvant sur les lieux nonobstant cette interdiction sera considéré comme maintenu en stationnement gênant, dangereux ou abusif (art. R.417-9, R.417-10-2 et R.417-12 du Code de la Route) et passible d'une mise en fourrière (art. L.325-1 et suivants et R.325-1 et suivants du même Code).

ARTICLE 7 : La responsabilité de l'entreprise sera engagée en cas d'insuffisance de la signalisation et par les restrictions qu'elle apportera temporairement aux conditions de circulation.

ARTICLE 8 : En cas de nécessité, la Commune se réserve le droit d'interrompre cette opération à tout moment, sans préavis. En cas de danger immédiat (pour la sécurité des personnes et des biens) les Services de la Ville de Pertuis pourront faire exécuter les travaux, sans formalité préalable, toujours aux frais de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 9 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. L'entreprise est responsable de tout incident survenu du fait de ces travaux.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 11 : Le Directeur Général des Services de la Mairie et le Commandant de la Communauté de Brigade Territoriale de Pertuis sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PERTUIS, le 1^{er} juillet 2026

Pour le Maire et par délégation,
Patrice CHASSAGNE
Adjoint au Maire



Patrice CHASSAGNE
Elu CTM
6 juil. 2026

Affiché le :

07 JUIL. 2026

Réponse à une demande de permission de voirie

2000年1月1日以前に作成された資料は、その作成当時の状況に基づき、その後の状況の変化を反映していない。また、2000年1月1日以後に作成された資料は、その作成当時の状況に基づき、その後の状況の変化を反映していない。

N° de dossier : 11033124VAL10E24321000003
Date : 13/03/2020
Contact : Béat Sandrea

2-PRICE T
1911 A7 PAUL JULIEN
1912 " " THOLGNE

Bénéficiaire (si différent du demandeur)	
Réponse du gestionnaire de votre instruction	Mme de PERE LILY RUE VOLTAIRE N°88 de Vau 64120 PERTUIS Permis de séjour accordé. Jusqu'au 31/12/2019. <i>(Signature)</i> Elle est en possession d'un passeport valide pour au moins 3 mois.

Niveau d'urgence
Risque/Impact: 25-50 Non

Localisation des Travaux
Bâtiment PLUTON - RUE DE LA CLÉRIE

[illegible][illegible]

Figure 10.10

Commune de Pertuis

Gestionnaire de voirie : Commune

Dans le cadre du raccordement au très haut débit des habitants de la commune, nous vous demandons l'autorisation de poser les poteaux Orange suivants.

Adresse	Route de la Loubière - 84120 PERTUIS
Zone protégée	Non
Nombre d'appui(s)	5
Commentaire	PA-84089-000F

Contact		
Nom	Mail	Téléphone
Elyse PASCAL	elyse.pascal@circet.fr	04 32 40 48 52

Plan de situation 1/10000



Référence	Date	Drawn par	Echelle	Page
PMV-84089-3973	12/3/2028	Nora HOUILL	1/10000	1

FTB-NEW

Fibre Simple R1 400 daN 8.0 m

Adresse	2024 Route de Loubière 84120 Portluis
Modif de pose	Contournement d'appui BNS FT 537648
Coordonnées WGS84 DMS	43°40'13,067", 5°33'33,688"

Photo d'ensemble de l'emplacement

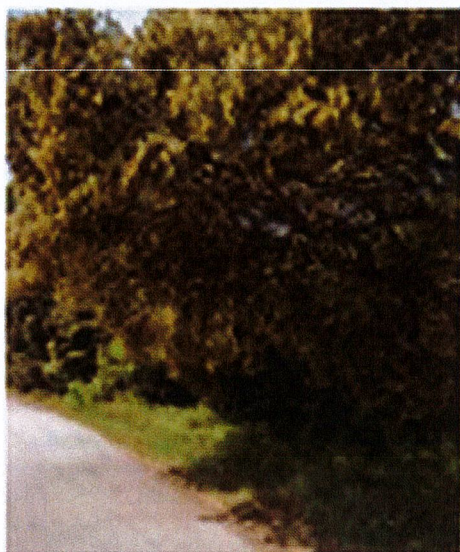
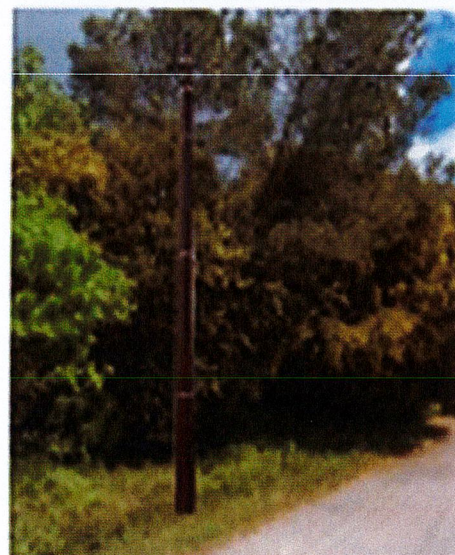


Photo d'ensemble de l'emplacement avec implantation acoustique



Plan cadastral 1/1000



Reference	Date	Établi par	Echelle	Page
PNV 84089 3913	12/3/2020	Nora HOURS	1/1000	2

FT5-NEW

Fibre Simple R1 400 daN 8.0 m

Adresse	2054 Route de Loubière 84120 Pertuis
Motif de pose	Contournement d'appui INB FT 537651
Coordonnées WC204 DMS	43°40'30,428", 5°33'36,734"

Photo d'ensemble de l'emplacement

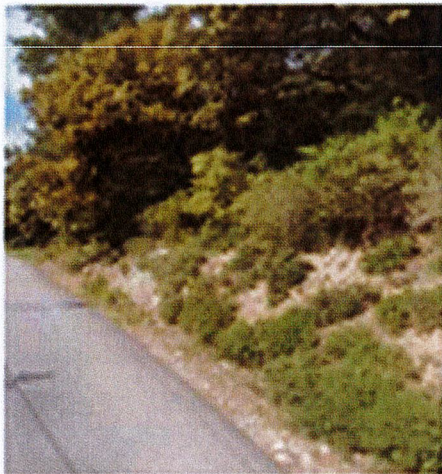
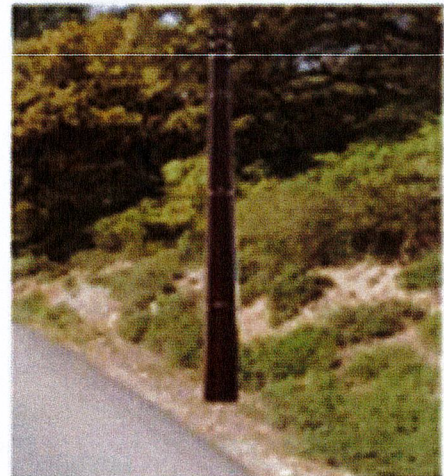


Photo d'ensemble de l'emplacement
avec implantation soustraite



Plan cadastral 1/1000



Référence	Date	Établi par	Échelle	Page
PMV 84089-3503	12/3/2020	Nora HOURI	1/1000	2

FT6-NEW

Fibre Simple R1 400 daN 8.0 m

Adresse

2740 Route de Loublère - 84120 Pertuis

Motif du pose

Contournement d'appui DB FT 537650

Coordonnées WGS84 DMS

43°40'11,286", 5°33'35,751"

Photo d'ensemble de l'emplacement

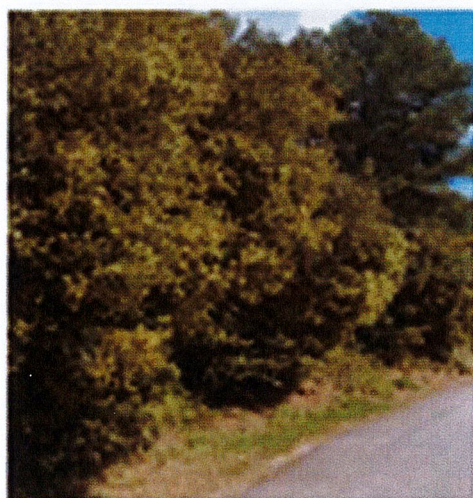
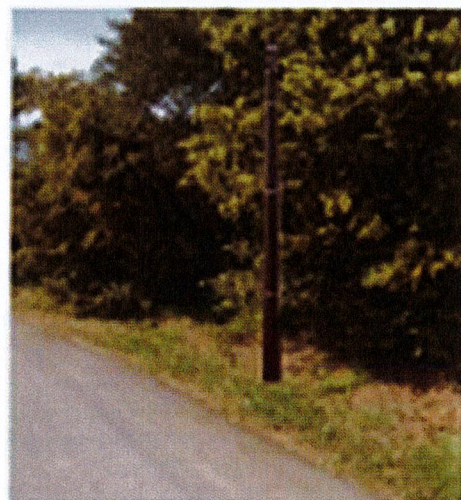


Photo d'ensemble de l'emplacement
avec implantation souhaitée



Plan cadastral 1/1000



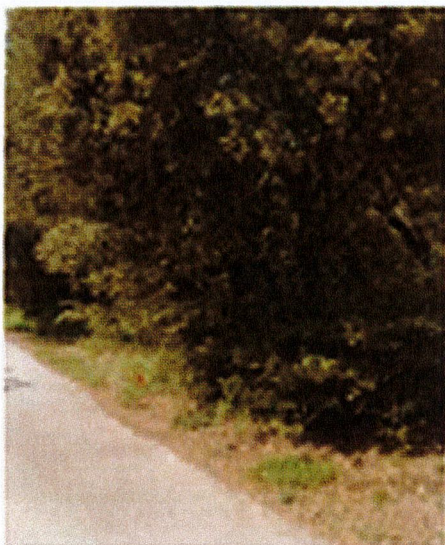
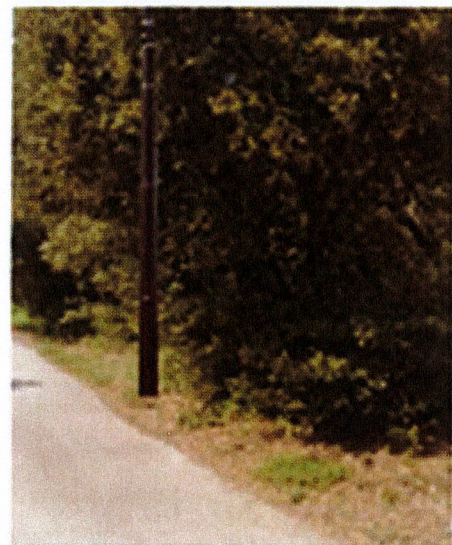
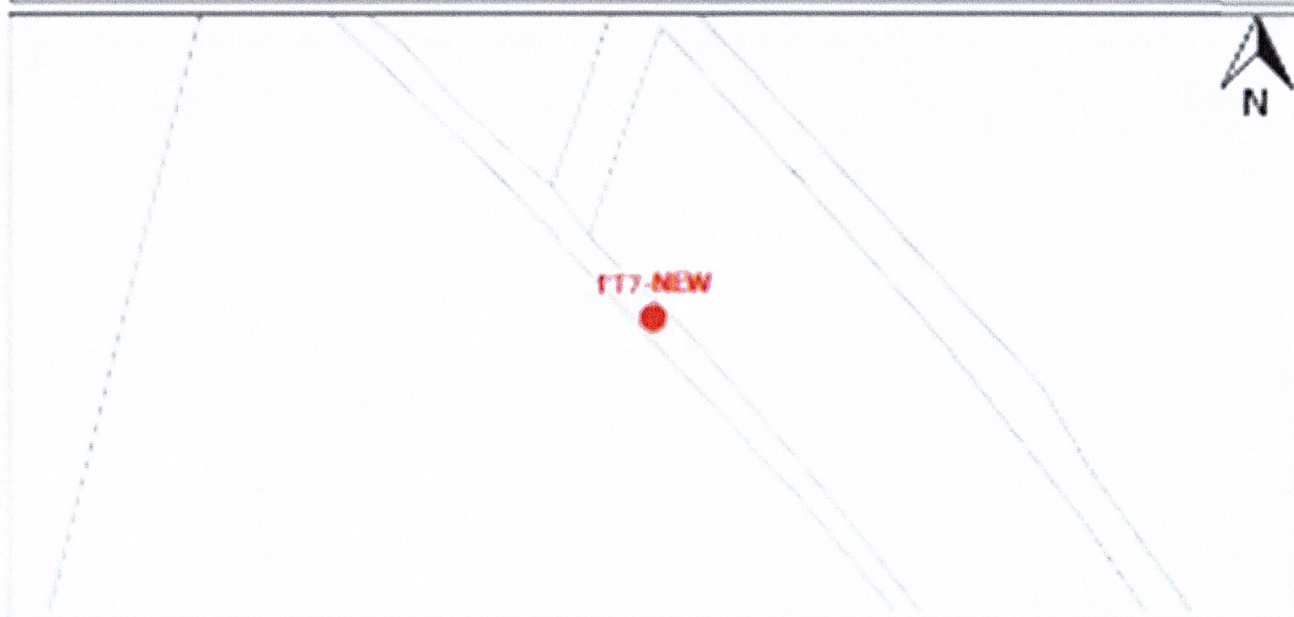
Référence	Date	Établi par	Echelle	Page
PMV 840819 3003	12/3/2026	Nora HOURJ	1/1000	2

FT7-NEW

Fibre Simple R1 400 daN 8.0 m

Adresse	2854 Route de Loubière 84120 Pertuis
Motif de pose	Contournement d'appui IBS FT 537649
Coordonnées WGS84 DMS	43°40'12,258", 5°33'34,585"

Photo d'ensemble de l'emplacement

Photo d'ensemble de l'emplacement
avec implantation acoustique**Plan cadastriel 1/1000**

Référence	Date	Établi par	Echelle	Page
F46V-84089-3903	12/3/2020	Nora HEDURE	1/1000	2

FT4-NEW

Fibre Simple R1 - 400 daN 8.0 m

Adresse	2854 Route de Loublère 84120 PERTUIS
Motif du pose	Contournement d'appui DNB FT 537652
Coordonnées WG204 DMC	43°40'9,505", 5°53'37,540"

Photo d'ensemble de l'emplacement

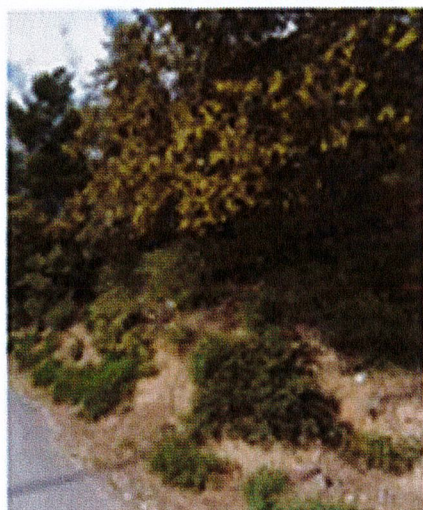


Photo d'ensemble de l'emplacement
avec implantation soufletée



Plan cadastriel 1/1000



Référence	Date	Établi par	Echelle	Page
P96V 84089-3903	12/3/2026	Rena HEDUJ	1/1000	2